

L'ÉQUIPE

Composition de l'équipe CPO :

- ⇒ Une Cadre
- ⇒ Une Infirmière
- ⇒ Une Assistante de Service Social

LE BON PATIENT, AU BON ENDROIT,
AU BON MOMENT,
POUR UNE JUSTE DUREE.



CELLULE PARCOURS ET ORDONNANCEMENT (CPO)

ADRESSE POSTALE

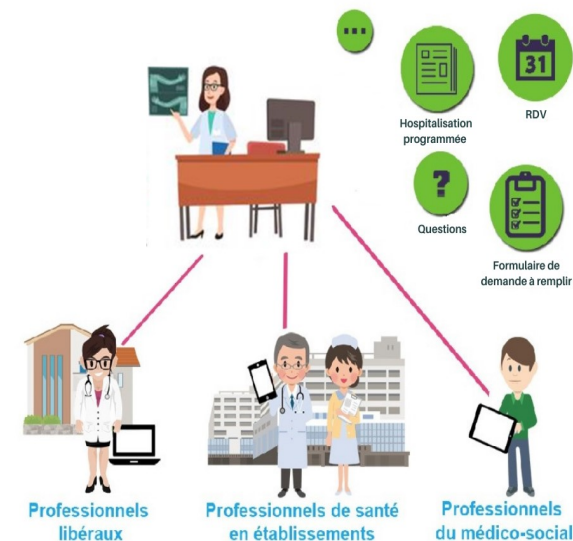
CENTRE HOSPITALIER DU
NORD-MAYENNE
186 rue de Baudrairie
CS 60102
53103 MAYENNE Cedex

N° GUICHET UNIQUE
02.43.08.28.62

ADRESSE MAIL

ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr

ville-hopital@ch-mayenne.fr



CELLULE PARCOURS ET ORDONNANCEMENT (CPO)

Pôle n°5 Ressources de Soins

CHNM
CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE

Edition Mars 2022.

CPO = GUICHET UNIQUE

Le Centre Hospitalier du Nord-Mayenne propose une « Cellule Parcours et Ordonnance-ment » (CPO).

La CPO est un GUICHET UNIQUE à l'attention des professionnels de santé libéraux (médecins généralistes ou spécialistes, IDE libérales) et des structures sociales et médico-sociales.

Ce guichet participe à l'optimisation du parcours patient.

La CPO a aussi pour vocation de développer des liens entre les établissements de santé pour renforcer les filières de soins.

En fonction des demandes, l'infirmière recueille les informations nécessaires à la prise en soins et adresse la demande au service ou professionnel concerné.

L'IDE CPO garantit une réponse sous 48 heures.

Comment et pourquoi interpeller la CPO ?



02 43 08 28 62

UNE PLATEFORME TELEPHONIQUE
du lundi au vendredi de 8H30 à 17H00

Une infirmière garantit une réponse personnalisée, dans un délai défini au préalable, concernant des sollicitations pour :

- ◇ Une consultation,
- ◇ Un avis spécialisé,
- ◇ Une hospitalisation programmée,
- ◇ Un accès au plateau technique,
- ◇ Une déclaration de Sortie Complexe,
- ◇ Une télé expertise, ...



ville-hopital@ch-mayenne.mssante.fr

Une adresse mail sécurisée permettant aux professionnels libéraux d'adresser un formulaire de demande complété en ligne sur le site internet du CHNM et qui sera réceptionné par l'infirmière.

Les missions de la CPO

LE PARCOURS DE SOINS, en intra et extra hospitalier, implique :

- ◆ De coordonner les différents services et intervenants dans la prise en charge du patient.
- ◆ D'éviter ou limiter le recours aux urgences.
- ◆ De favoriser une plus grande fluidité et une meilleure organisation du parcours patient.
- ◆ De développer l'offre de soins et les liens sur l'ensemble du territoire et de se coordonner pour améliorer le parcours patient.

L'ORDONNANCEMENT : la CPO optimise la gestion des flux (patients entrants et sortants) et centralise toutes les entrées et sorties en relation étroite avec le service des urgences et les services cliniques.

L'objectif principal est de permettre, à l'infirmière, d'orienter le patient vers le service le plus adapté et donc de fluidifier le parcours de celui-ci.